

**RÉCLAMATION NUMÉRO 6268**

**Province où a eu lieu l'infection : Ontario  
Province de résidence : Ontario**

**CAUSE DE RENVOI  
D'UNE DÉCISION DE L'ADMINISTRATEUR**

**Devant :** Tanja Wacyk

## Décision

1. Cette cause a été ajournée sur consentement des parties.
2. Par décision en date du 22 décembre 2004, j'ai indiqué que si aucune des parties ne communiquait avec moi relativement à la conclusion de la présente cause dans un délai d'un an à compter de cette date, la demande de renvoi prendrait fin.
3. En conséquence, n'ayant reçu aucune communication d'aucune des parties, la présente demande de renvoi prend fin.

FAIT À TORONTO, CE 30<sup>E</sup> JOUR DE JANVIER 2006.

---

Tanja Wacyk, juge arbitre